

## AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE  
PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 701-66  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701 AFIN DE RETIRER LA SOUS-CLASSE  
D'USAGE MULTIFAMILIAL ISOLÉ DANS LA ZONE H-44**

**AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 701-66 :**

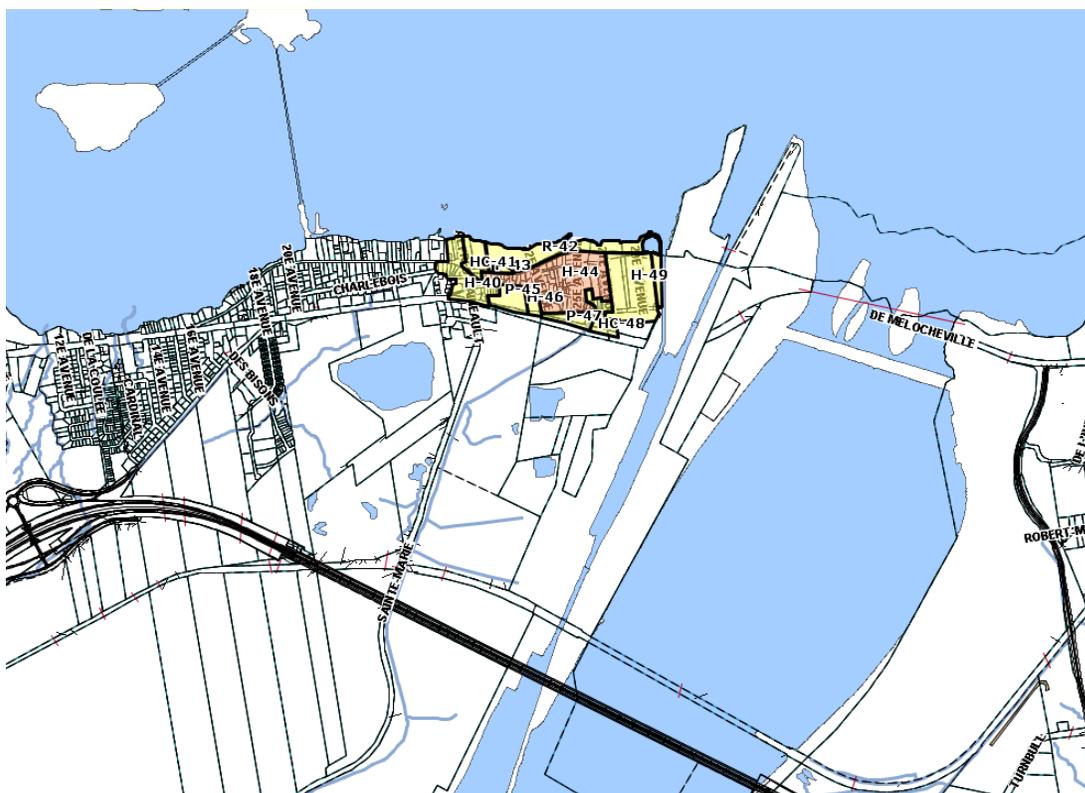
**AVIS PUBLIC** est par la présente donné :

**QUE** le conseil municipal, suite à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, du **premier projet de Règlement 701-66 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de retirer la sous-classe d'usage multifamilial isolé dans la zone H-44**, tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 10 mai 2022 à partir de 18 h**, à la salle du conseil, située au 660 rue Ellice à Beauharnois;

**QUE** ce projet de règlement a pour objet et conséquence de retirer à même la grille des usages et des normes de la zone H-44, tout le contenu de la colonne de la sous-classe HC-1 « Habitation multifamiliale isolée »;

**La zone visée H-44** est bornée au nord par la rue Bourcier, à l'est par la 27<sup>e</sup> avenue, au sud par le boulevard de Melocheville et à l'ouest par la rue Alfred-Haineault.

**La zone visée H-44** ainsi que les zones contiguës H-40, HC-41, R-42, P-43, P-45, H-46, P-47, HC-48 et H-49 sont illustrées par le croquis ci-dessous :



**QUE** le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par le premier projet de règlement 701-66, ainsi que les documents afférents, peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

**QUE** ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** les actes susmentionnés peuvent être consultés **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

**Donné à Beauharnois, le 20 avril 2022.**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. Loko', written over a horizontal line.

**M<sup>e</sup> Karen Loko, greffière**